

## **Art et Poésie de Touraine**

### **Règlement du 19<sup>e</sup> concours « Jardin de France »**

Le 19<sup>e</sup>. Concours , poésie et nouvelles, du « Jardin de France », organisé par notre Association est ouvert du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 mai 2021. Les auteurs peuvent concourir dans les sections suivantes :

#### **Poésie classique et assimilée :**

- A) Poésie classique, formes fixes exclues.
- B) Formes fixes : mentionner sous le titre de chaque poème la forme fixe choisie.
- C) Poésie néo-classique : Les dérogations suivantes sont admises par rapport aux règles de la poésie classique :
  - \* Diérèse pour synérèse, ou inversement
  - \* Faire rimer un singulier avec un pluriel
  - \* Défaut d'élision en cours de vers
  - \* Défaut d'alternance entre rimes masculine et féminine

#### **Poésie libre :**

- D) Poésie libre, non rimée, de forme libre. La prose poétique et les poèmes en prose sont exclus
- E ) Formes brèves ( textes en poésie libre d'un maximum de sept vers ou lignes :5 poèmes requis). Les textes totalement rimés ou de facture proche de la poésie classique ou néo-classique, sont exclus.
- F ) Poésie non classique, mais rimée ou assonancée ( textes en vers rimés ou assonancés ne répondant pas aux critères des sections A, B , C ci-dessus. La chanson et le slam sont admis mais ne seront jugés que sur leur valeur littéraire, abstraction faite des autres critères propres à leur forme ;

#### **Nouvelles : Section G**

Une seule, inédite, par candidat : trois pages 21 X 29, 7, recto, en simple interligne, caractères lisibles sans fantaisie ;  
respecter les règles du genre : récit court, peu de personnages.

Pour toutes les sections, sauf E et G, trois poèmes au maximum par auteur et par section, en trois exemplaires, chacun ne dépassant pas vingt-huit vers, présentés sur feuille 21 X 29, 7. Pour les sections E et G, voir ci-dessus.

#### **Présentation :**

Tous les textes doivent être présentés en caractères d'au moins 12, police New Roman ou Arial.

**Frais de participation :**

Droit d'entrée au concours : 10 euros, auxquels s'ajoutera une participation de 3 euros par section. Chèque libellé à l'ordre exclusif de « Art et Poésie de Touraine » et disposé en dehors de l'enveloppe d'anonymat.

**Anonymat :**

Il sera très strict :dessins, dédicace, citations seront éliminatoires.

Chaque texte portera, en haut et à droite, la lettre correspondant à la section choisie, ainsi que, en haut et à gauche, le code d'anonymat constitué par le nom d'un auteur connu suivi de deux chiffres ; exemple : « Hugo 24 ».

Ce code sera reporté sur une enveloppe cachetée contenant les coordonnées du candidat et la liste des œuvres qu'il présente.

**Prix :** Chaque section offrira en prix un chèque de 50€ pour le meilleur candidat, et un diplôme pour le suivant.

**Par ailleurs, dans chaque groupe de sections A, B, C, d'une part (Poésie classique et assimilée) et D, E, F, de l'autre (Poésie libre), un prix d'excellence sera attribué au candidat répondant aux critères suivants :**

- **Avoir concouru dans les trois sections d'un même groupe**
- **Être arrivé en tête dans l'une au moins des trois sections du groupe considéré**
- **Avoir la meilleure note moyenne pour l'ensemble des textes présentés dans ces trois sections**

Les prix d'excellence seront dotés d'un chèque de 150 €.

Toutefois, ce chèque inclura alors les prix de section ayant permis de l'obtenir.

La date et le lieu de la remise des distinctions seront précisés avec l'envoi du palmarès.

**Envois :** Non recommandés, ils seront adressés à  
Guy PÉRICART,  
Dahlia B, 29, rue de la fosse marine, 37100 TOURS.  
avant le 31 mai 2021.

L'enveloppe portant la mention « concours » devra contenir les œuvres présentées en trois exemplaires, l'enveloppe d'anonymat, le chèque, et une enveloppe timbrée pour l'envoi du palmarès. Tout envoi incomplet sera écarté.

**Attention !** Tout lauréat dans une section ne pourra l'être de nouveau, dans la même section, avant deux ans. Il en sera de même pour les prix d'excellence.

Ne peuvent concourir, les membres de notre Conseil d'Administration. Les décisions du jury sont sans appel. En outre, ce jury se

réserve le droit de ne pas attribuer de prix si les textes présentés ne répondent pas aux critères de qualité exigés.